

Le 9 juin 2020

Objet : Procédure d'inscription aux services périscolaires sur le Portail Famille

Pour inscrire un enfant à un service périscolaire sur le Portail Famille :

1. Accéder avec vos codes au Portail Famille
2. Cliquer sur « Vos démarches » et « Demande inscription activités »
3. Choisir l'enfant concerné et l'année scolaire **2020/2021**
4. Choisir le service souhaité : restauration scolaire, garderie du matin, garderie du soir
! Pour la restauration scolaire, choisir le menu souhaité
5. Sélectionner la fréquentation « Régulier » ou « Irrégulier »
6. Insérer l'attestation de quotient familial CAF ou avis d'imposition 2019
7. Insérer l'attestation d'assurance Périscolaire / Extrascolaire
8. Cocher la case « J'accepte que les données à caractère personnel [...] » puis cliquer sur « Envoyer »

! Cette manipulation sera à renouveler pour chaque enfant et pour chaque service souhaité.

Pour la réservation :

Après la validation de vos dossiers par le service Éducation-Jeunesse, merci de vérifier les réservations dans « Vos démarches » puis sur « Modification planning de réservation ».

Un RIB est à fournir pour les familles souhaitant un prélèvement automatisé, merci de contacter directement le service Education-Jeunesse.